

Une invitation spéciale vous est lancée
Des retrouvailles
en préparation
pour les 35-60 ans

p. 5



PHOTO: MICHEL BLAIS

Bonne Saint-Valentin!

534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-2177
courrier électronique: echosf@videotron.ca

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

| | | |
|-------------------|----------------|----------|
| Réjean Pellertin | Président | 259-7623 |
| Raynald Laflamme | Vice-président | 717-2659 |
| Nicole L. Couture | Secrétaire | 259-7884 |
| Camille Laliberté | Trésorier | 259-2210 |

DIRECTEURS

| | |
|----------------|----------|
| Jean Rousseau | 472-0665 |
| Sylvie Allaire | 472-0559 |

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Nicole L. Couture

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Sylvie Allaire

Photographe

Jean Rousseau

Abonnement

Réjean Pellerin

Recrutement et membership

Réjean Pellerin

Impression

Impression Rive-Sud

*L'Écho de St-François est soutenu par
le ministère de la Culture et des Communications*

**Culture
et Communications**

Québec 

Journal réalisé
St-F bénévolement
communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégé ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

| | Coût mensuel | Coût annuel |
|-----------------------------|--------------|-------------|
| Carte d'affaires | 30,00\$ | 230,00\$ |
| 1/4 page | 45,00\$ | 345,00\$ |
| 1/2 page | 75,00\$ | 575,00\$ |
| 1 page | 112,50\$ | 1035,00\$ |
| Bandeau 1 ^{re} | 104,50\$ | 1045,00\$ |
| 1/2 bandeau 1 ^{re} | 60,50\$ | 605,00\$ |
| Petite annonce | 3,00\$ | |

ABONNEMENT

| | | |
|-----------|--------|---------|
| Extérieur | 4,00\$ | 35,00\$ |
| USA | 5,00\$ | 45,00\$ |

Gratuit pour tous les résidents de Saint-François.

Tirage: 700 copies, 11 numéros/an

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Ambulance..... | 911 |
| CLSC Antoine-Rivard | 418-248-2572 |
| Feu | 911 |
| Municipalité..... | 418-259-7228 |
| Centre anti-poison du Québec..... | 1-800-463-5060 |
| Tel-Jeunes | 1-800-263-2266 |

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



De nouvelles énergies à L'Écho



TIRE DE PICK-UP ET TRACTEUR

SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| Souper spaghetti au profit de la tire de Tracteur et de Pick-up..... | 4 |
| Dîner de la Saint-Valentin..... | 4 |
| Des retrouvailles en préparation pour les 35-60 ans..... | 5 |
| Chronique pour un Bien Être Collectif..... | 6 |
| La Croix-Rouge bien présente en Chaudière-Appalaches | 7 |
| La chronique du pompier..... | 8 |
| Le chauffage au bois: un art ou un brûlage de bois | 8 |
| Carefour jeunesse-emploi: Juste avant de prendre ta décision..... | 9 |
| Le concours 20 ^e anniversaire de L'Écho fait une gagnante | 9 |
| Pour que ce soit plus facile de manger sainement: | 10 |
| Adieu, je reste! au Théâtre Beaumont-St-Michel..... | 11 |
| Les fermières fêtent la Saint-Valentin..... | 12 |
| À vos prières! Sont retournés vers le Père..... | 13 |
| Devenez acteur du futur plan stratégique agroalimentaire régional..... | 14 |
| Tourisme rural: du rêve à la réalité..... | 14 |
| Des poèmes à domicile..... | 15 |
| Entrevue avec madame Élane..... | 16 |
| Cueillette de bouteilles: Plus de 1500\$ amassés | 16 |
| Pensée positive..... | 17 |
| Sudoku | 17 |
| Au fil de jours..... | 18 |
| Les petites annonces de L'Écho..... | 19 |
| Soutenez votre journal communautaire..... | 19 |
| L'Écho municipal | 12 pages |



par Raynald Laflamme

De nouveaux visages ont joint les rangs de L'Écho de St-François. Le conseil d'administration est heureux d'accueillir M. Jean Dominique Rousseau. M. Rousseau a été élu par les membres lors de l'assemblée générale de novembre dernier. Comme il restait deux postes vacants après les élections, Mme Sylvie Allaire a entendu l'appel à s'impliquer dans sa communauté en joignant le conseil d'administration lors de la réunion de janvier. Tous deux apporteront beaucoup au journal, l'un étant un passionné de photographie et l'autre démontrant des talents à l'écriture et à l'ordinateur. Bienvenue à vous deux!

Conseil d'administration

Le conseil d'administration 2012-2013 est donc formé à la présidence de M. Réjean Pellerin, à la vice-présidence de M. Raynald Laflamme, au secrétariat de Mme Nicole L. Couture, à la trésorerie de M. Camille Laliberté et des administrateurs Jean Dominique Rousseau et Sylvie Allaire. Un poste d'administrateur est toujours vacant. Pourquoi ne pas vous investir dès aujourd'hui dans votre journal communautaire. ☺



Etes-vous prêts pour le temps des sucres !

Ne manquez pas nos spéciaux !

St-François
34, Ch. St-François O
259-7715

Berthier-sur-Mer
23-B, Principale Est
259-7718

La Durantaye
25, Olivier-Morel
884-2802

St-Damien
35, rue St-Jean
789-2477

Souper spaghetti au profit de la tire de Tracteur et de Pick-up

Un souper spaghetti au profit de l'organisation de la tire de Tracteur et de Pick-up se tiendra le samedi 23 février de 18h30 à 20 heures au Centre des Loisirs.

Les cartes au coût de 7\$ pour les enfants de 5 à 12 ans et de 15\$ pour les 13 et plus (gratuit pour les 0-5 ans) sont en vente au Bureau municipal et auprès des membres du comité organisateur :

Gilles Bonneau / Sonia Hudon (418-241-3958 / 418-259-2180)

Bernard Fiset (418-234-6634)

Émilie Lacasse (418-259-7228 ou 581 308-7229)

François Morin (418-951-1328)

Étienne Picard (418-956-4031)

Merci de votre participation! ☺

Source : Émilie Lacasse
Coordonnatrice des loisirs



TIRE DE PICK-UP ET TRACTEUR

SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Dîner de la Saint-Valentin

La FADOQ de Saint-François vous invite à son dîner de la Saint-Valentin, le jeudi 14 février au restaurant l'Arrêt-Stop pour 11 heures. Les réservations se font avant le 12 février aux numéros de téléphone suivants : 418 259-7866 ou 418 259-2023. Notez qu'il n'y aura pas de partie de cartes le mercredi des Cendres. Belle Saint-Valentin à tous nos membres! ☺



Source: Lorraine Lamonde
FADOQ de Saint-François



L'outil officiel des Canadiens depuis 1895

www.garant.com

Une invitation spéciale vous est lancée

Des retrouvailles en préparation pour les 35-60 ans



Ce message s'adresse à tous ceux et celles qui ont grandi à Saint-François et qui aimeraient se rencontrer à un autre endroit qu'au salon funéraire lorsque quelqu'un décède. Il ne faut pas se le cacher, c'est souvent dans ces moments que l'on se croise.

Je lance donc l'invitation à ceux que ça intéresse de venir à des retrouvailles qui se tiendraient au Centre des Loisirs de Saint-François la fin de semaine du 29 juin 2013.

Vous avez entre 35 et 60 ans approximativement ou avez des enfants qui sont dans ce groupe d'âge et qui demeurent au loin ou vous connaissez quelqu'un qui a habité à Saint-François dans les années 1960 à 1990 passez leur le message de venir se rassembler pour de belles retrouvailles.

Aide à l'organisation

J'aimerais savoir aussi s'il y a des gens qui seraient intéressés à participer à l'organisation de cet événement qui pourrait être une belle occasion de ressasser de beaux souvenirs.

Aide à l'organisation

Si vous voulez confirmer votre présence à l'évènement ou aider à l'organisation de celui-ci veuillez communiquer avec Michel Blais par courriel:

retrouvailles.stfrank2013@hotmail.ca ou en téléphonant au 450-922-1427 après 18 heures. Si vous voulez plus d'in-

NDLR : L'Écho de St-François apporte son support à l'initiative d'un fils de Saint-François, M. Michel Blais, qui souhaite réunir les 35-60 ans la fin de semaine du 28 juin 2013. Vous trouverez dans cette page son invitation à faire connaître cette activité à vos proches qui habitent hors territoire et à vous investir dans l'organisation de ces retrouvailles. ☉

formation, je communiquerai avec vous dans les plus brefs délais.

Programme (à développer)

Les activités ou rencontres se feraient Centre des Loisirs ou dans les salles à l'arrière.

Vendredi soir

Rencontre de ceux qui le peuvent (ceux ou celles qui jouent d'un instrument de musique pourraient l'apporter et on pourrait se faire un Jam)

Samedi dans la journée

Parties de washers, parties de balle amicales, ou jeux d'adresse.

Samedi en soirée

Musique (soit un groupe ou une disco) au Centre des Loisirs.

Dimanche

Déjeuner ou rencontres en après-midi, échange de coordonnées, etc.

Apportez vos appareils photo, caméscopes et photos du temps de l'école (ex. : album de finissant) on pourrait monter un album photo hier aujourd'hui

Au final, j'aimerais peut-être monter un site Internet où les gens pourraient mettre des photos ou vidéos et qui serait accessible seulement aux participants. ☉

Une invitation de Michel Blais

**Jumelé
À VENDRE**

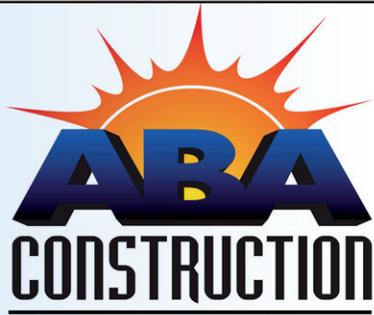
5^e rue Ouest
Saint-François



- Résidentiel
- Commercial
- Industriel

R. B. Q. 8110-0398-16

André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer



**ABA
CONSTRUCTION**

Construction & Rénovation

418 259-7440
télé. **418 259-7477**

L'Optimisme

L'optimisme se définit comme une tournure d'esprit qui tend à faire prendre les choses du bon côté en négligeant leurs aspects défavorables. Il s'agit d'un sentiment de confiance dans le dénouement favorable de quelque chose. Donc, une personne optimiste est naturellement disposée à voir tout sous le meilleur jour et donc à être contente de son sort.

Certaines études prouvent l'existence d'un lien direct entre une attitude positive face aux événements et une bonne santé. Ainsi les personnes optimistes présentent moins de risques que les personnes pessimistes de contracter un virus et lorsqu'elles sont malades, elles guérissent plus rapidement. L'optimiste aide à traverser les moments difficiles de la vie.

Pratiquer l'optimisme consiste donc à développer la capacité de percevoir, sans lunettes roses, ce qu'il y a de bon dans toute personne ou toute situation. Cet optimiste éloigne le découragement et peut même, dans certains cas, nous sauver la vie. Des survivants de drames terribles ont révélé que c'est en gardant espoir qu'ils ont surmonté la peur, la douleur et le défaitisme. L'optimiste est en fait une caractéristique frappante des personnes qui maintiennent leur équilibre intérieur, et ce, même lorsque la tempête fait rage.

La chose la plus remarquable, c'est que nous avons le choix chaque jour de décider quelle attitude nous allons adopter pour la journée.

Vous voulez partager ce que vous venez de lire : bienrecollectif@gmail.com

Source: Site Internet, Association canadienne pour la santé mentale Chaudière-Appalaches

Service de réparation JP

Jean Proulx

- ✦ Location de tracteur
- ✦ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ✦ Unité mobile
- ✦ Déneigement

1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0

Tél./Fax : 418 248-4186
Cell. : 418 291-1159





Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

PHILIAS BLAIS & FILS INC.

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DÉNEIGEMENT
- TRANSPORT
- ÉPANDAGE

www.philiassblais.com
R.B.Q.: 8264-0913-12

Installation septique

Tél.: 418-259-7841
Prop.: Jacques Blais

218, Rivière-du-Sud, Saint-François, Montmagny, Québec G0R 3A0



Récupération

JB

218, Rivière-du-Sud,
Saint-François de la Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Jacques Blais, Propriétaire

Tél.: 418-259-7841

Location de mini-conteneurs
10, 15 et 20 verges



La Croix-Rouge bien présente en Chaudière-Appalaches 46 interventions recensées cette année

« Cette année, l'action de la Croix-Rouge dans la région de Chaudière-Appalaches a été déterminante pour plus de 178 personnes, victimes de sinistres, dans le cadre de 46 différentes interventions. » Traçant ainsi le bilan annuel des interventions dans la région, Patrick Septembre, bénévole et porte-parole régional de la Croix-Rouge en Chaudière-Appalaches, en a profité pour souligner le travail remarquable de ses collègues qui viennent en aide, jour après jour, aux gens dans le besoin.

En Chaudière-Appalaches, comme partout ailleurs dans le monde, la Croix-Rouge offre du soutien humain et matériel à ceux qui ont tout perdu. Chaque jour au Québec, les équipes d'intervenants bénévoles sont mobilisées pour venir en aide à des sinistrés. La générosité récurrente des donateurs permet de combler leurs besoins essentiels d'hébergement, d'alimentation et d'habillement en plus d'offrir un soutien moral en ces moments difficiles.

M. Septembre a tenu à rappeler que ce genre d'intervention, où l'on doit faire face à des gens qui viennent de survivre à un sinistre et qui ont peut-être tout perdu, ne s'improvise pas. C'est pourquoi les bénévoles de la Croix-Rouge sont dûment formés et dotés de l'équipement nécessaire pour venir en aide aux sinistrés.

Par ailleurs, il profite de l'occasion pour lancer un appel afin de compléter les équipes d'intervention d'urgence dans les régions de Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce et Etchemin. « C'est un engagement dont nous voyons les répercussions concrètes dans notre milieu. Si vous croyez posséder les qualités humaines nécessaires pour intervenir auprès de personnes vulnérables, alors intégrez le plus important organisme d'aide humanitaire », a conclu Patrick Septembre.

On peut faire des dons au fonds pour les services aux sinistrés de la Croix-Rouge du Québec en composant le 1-800-418-1111 ou au www.croixrouge.ca

Source: Carl Boisvert, attaché de presse Croix-Rouge canadienne, Division du Québec



LA CROIX-ROUGE DANS LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES EN TROIS TEMPS



1.

Avant, on prévient et on se prépare

- L'an dernier, 5 998 personnes en Chaudière-Appalaches ont suivi une formation en secourisme, dont 4 375 jeunes qui sont devenus Gardiens avertis ou Secouristes avertis. Aussi, 18 529 enfants de 6 mois à 11 ans ont suivi un cours de sécurité aquatique.
- Des ententes de services aux sinistrés sont conclues avec la majorité des villes et des municipalités de la région.
- 90 bénévoles sont formés en intervention d'urgence et sont prêts à être mobilisés en cas de besoin.
- 223 bénévoles soutiennent les activités de la Croix-Rouge en organisant des collectes de fonds ou en y participant.



2.

Pendant, on intervient

Nos bénévoles étaient sur place :

- À Issoudun, en novembre 2011, pour venir en aide à 7 personnes touchées par un incendie;
- À Saint-Honoré-de-Shenley en avril 2012, lorsqu'un incendie a forcé l'évacuation de 12 personnes;
- À Saint-Henri-de-Lévis, en juin 2012 : 12 personnes ont reçu de l'aide à la suite d'un incendie;
- À Lévis, en octobre 2012, après qu'un incendie eut jeté à la rue 8 personnes.



3.

Après, on se relève

L'an dernier, les équipes d'intervention d'urgence de la Croix-Rouge en Chaudière-Appalaches se sont rendues sur les lieux de 46 sinistres afin d'aider 178 personnes, dont 38 enfants, à se relever et à reprendre le cours normal de leur vie.

Bénévole d'ici

« Jamais je n'aurais pensé que des gens pouvaient être aussi démunis qu'après un sinistre. Cependant, quand on arrive devant des sinistrés qui ont tout perdu mais qui sourient malgré tout, ça remet les valeurs au bon endroit. Je leur dis : "Vous êtes tous en vie, c'est l'important. Courage... Nous sommes ici pour vous aider." »

Patrick Septembre, bénévole en intervention à Lévis

croixrouge.ca/quebec

©Janvier 2013

*Nous avons
ce qu'il vous faut...
une équipe !*

LEMIEUX PARENT THÉBERGE
AVOCATS S.N.

TÉL.: 418 248-3114 - FAX : 418 248-2945

Me Jean-Alain Lemieux

Me Michelle-Chantal Bouffard

Me Annie-Pier Labrie

Me Pier-Olivier Fradette

Me Jérôme Théberge

Le chauffage au bois : un art ou un brûlage de bois



L'utilisation d'appareil de chauffage doit être homologuée (ACNOR) pour notre sécurité et celle des autres. À la suite de l'étanchéité des résidences d'aujourd'hui, l'entrée d'air contrôlée constitue une solution de départ à une combustion optimum. Ne pas laisser près des systèmes de chauffage et des tuyaux tous produits inflammable, les tuyaux devraient avoir un dégagement d'un minimum de 2 à 3 pieds autour afin d'y avoir accès.

On se fait demander souvent d'où vient ce fameux créosote et c'est quoi ça? Le créosote est une réaction chimique qui est favorisé par une mauvaise combustion et est transporté par la fumée qui colle très bien aux parois de la cheminée tout en étant très inflammable et qui ressemble à de la cire noire. Les facteurs les plus pertinents sont du bois mal séché, manque de ventilation pour la combustion, buches trop grosses, cendres abondantes, etc.

Pour une meilleure combustion, ne pas laisser accumuler de cendre qui pourrait obstruer les orifices d'air pour une combustion adéquate et utiliser une petite quantité de bois à la fois fendu de grosseur normale qu'on peut lever d'une seule main. Un truc assez efficace, c'est l'utilisation de thermomètre à tuyau qui est vissée ou aimanté et qui doit être installé environ 2 pieds à la sortie de votre système de chauffage. Lorsque le feu est en pleine combustion, il s'agit de rester dans la zone idéale de combustion soit entre 250 à 450 degrés Fahrenheit, ce qui a pour effet de bien brûler les gaz qui peuvent causer le créosote. Pour d'autres, lorsque la cheminée tire beaucoup trop, vous pouvez contrôler la combustion par une clé à l'intérieur de votre tuyau installé le plus près de votre système de chauffage. Évitez tout système où l'on voit à l'intérieur du tuyau lorsqu'il est ouvert et qui pourrait entraîner un incendie lors d'un feu de cheminée.

Lors d'un manque de contrôle, lors d'une combustion maximale ou d'un feu de cheminée et que le tuyau de l'appareil devient rougeâtre, vous devez appeler le 911. S'il y a de la fumée à l'intérieur, vous devez quitter le bâtiment pour votre sécurité. Si tout est sécuritaire pour vous et qu'il n'y a pas de fumée à l'intérieur afin de diminuer l'intensité de la combustion, l'utilisation de la **moitié** d'un verre d'eau sur la combustion -- **jamais plus de la moitié, car cela peut fissurer l'appareil de chauffage, le tuyau ainsi que la cheminée, car l'eau en vapeur prend beaucoup d'expansion et produit un facteur de refroidissement** -- peut être répéter dans un intervalle de **1 minute de 2 à 3 fois maximum**.

L'entreposage des cendres doit se faire de façon sécuritaire, soit dans un contenant métallique avec couvert sans peinture, ni étiquette, car une étincelle de cendre peut être

active pendant 72 heures. Si vous entreposez à l'extérieur, cela devrait être loin des bâtiments, car le vent peut attiser les étincelles du contenant.

Le ramonage une à deux fois par année selon les cas constitue un élément de prudence qui peut éviter bien des pertes humaines et matérielles. ☉

Source : Jacques Théberge, directeur incendie Saint-François et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

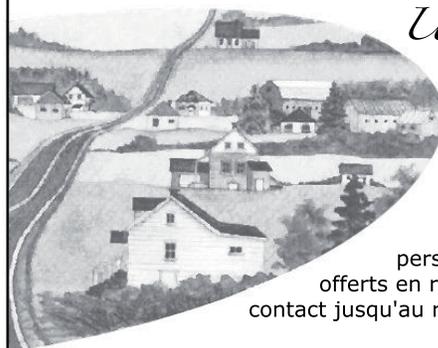
MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744

Promutuel Montmagny-L'Islet, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique
et professionnelle
à l'image et à l'écoute
des gens d'ici.

Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre

Tout commence par la confiance

 **PROMUTUEL**
MONTMAGNY-L'ISLET

Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie

Juste avant de prendre ta décision...

Vivre des difficultés scolaires ne veut pas dire obligatoirement que l'école n'est pas faite pour toi et que la solution c'est d'abandonner tes études. C'est possible que tu sois découragé et que tu ne veuilles plus faire d'efforts. Mais tout n'est pas joué d'avance! Tu peux t'aider et trouver l'aide dont tu as besoin. Peu importe tes difficultés : apprentissages, relations avec tes enseignants, tes parents ou tes amis ou motivation à aller à l'école, sache que tu peux être aidé et surtout que ça peut marcher.

Avant de prendre une décision, il est important que tu sois au courant des conséquences en lien avec les choix que tu vas faire pour ton avenir. C'est pourquoi nous t'invitons à prendre le temps de réfléchir.

Nous sommes là pour toi, pour t'outiller dans ta réflexion ou t'aider à persévérer.

Tu as 16 ou 17 ans et tu as décroché ou penses le faire? Tu te questionnes par rapport à ton avenir? Tu veux des trucs pour alimenter ta motivation?

Nous pouvons t'offrir un soutien personnalisé afin que tu persévères à l'école, de l'appui dans tes démarches personnelles de retour aux études, de l'aide dans ta re-

cherche et ton intégration en emploi, un accompagnement axé sur la réalisation d'un projet à l'intérieur duquel tu pourras développer ton autonomie sociale, professionnelle et personnelle.

N'oublie pas les journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2013! ☉

Source : Vanessa Lachance, intervenante IDEO 16-17 Carrefour Jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny

Le concours 20^e anniversaire de L'Écho fait une gagnante

Le conseil d'administration de L'Écho de St-François a procédé à sa réunion du mardi 15 janvier 2013 au tirage au sort d'un Souper en table d'hôte pour deux personnes, incluant une bouteille de vin. Le tirage a été effectué parmi les personnes qui ont enregistré un abonnement extérieur d'un an (1 chance de gagner) ou deux ans (deux chances de gagner). Le sort a désigné Mme Pierrette Proulx Roy qui a abonné son gendre, M. Michel Boulet de Québec. Comme Madame Proulx est décédé subitement le 25 décembre dernier, le conseil d'administration a convenu de remettre le prix à M. Michel Boulet et à sa conjointe, Mme Ginette Roy. ☉




ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Norbert Morin
Député Côte-du-Sud
418 234-1893



Dépanneur Ultra
Notre dépanneur à nous! Saint-François

On réchauffe l'hiver!

HEURES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU JEUDI DE 6H30 À 22H
VENDREDI 6H30 À 23H
SAMEDI 7H30 À 23H
DIMANCHE 7H30 À 22H

Sur place
Impôt-comptabilité
Déclaration par TED

Pour que ce soit plus facile de manger sainement : une douzaine de suggestions du Guide alimentaire

Nous savons tous qu'il est tentant - et souvent trop facile - de choisir des aliments riches en lipides, en sel et en sucre. Le Guide alimentaire canadien offre des conseils pratiques pour aider les enfants, les adolescents, les adultes et les aînés de tous les groupes culturels à bien manger.

Voici une douzaine de conseils du Guide alimentaire pour vous aider à améliorer vos habitudes alimentaires quotidiennes.

Les légumes et les fruits sont le prêt-à-manger de la nature... il suffit de les laver et de les manger !

Vous manquez de temps ? Achetez des sacs de légumes, par exemple des mini carottes, des légumes verts feuillus ou des haricots verts que vous pourrez rapidement mettre dans une salade, sauter ou cuire en casserole.

Le goût naturel : n'ajoutez pas de beurre ni de sauce aux légumes cuits. Utilisez des herbes, des épices, du vinaigre aromatisé ou du jus de citron plutôt que du sel pour en rehausser le goût. Lorsque vous servez des légumes crus, accompagnez les d'une trempette à base de yogourt faible en matières grasses.

Les Produits céréaliers - en particulier à grains entiers - sont faibles en lipides et riches en fibres. Vérifiez les ingrédients : le pain brun n'est pas nécessairement fait de grains entiers.

Il n'y a pas que le pain de blé entier. Essayez les pâtes alimentaires ou les couscous à grains entiers, le riz brun ou sauvage, l'orge et le quinoa.

Prenez des rôties ou des bagels de blé entier plutôt que des croissants, des beignes ou des pâtisseries.

Buvez du lait écrémé, 1 % ou 2 % et choisissez des fromages et des yogourts contenant moins de matières grasses. Faites attention : lisez l'étiquette - certains yogourts faibles en matières grasses contiennent plus de sucre.

Si vous ne buvez pas de lait, prenez une boisson de soya enrichie de calcium et de vitamine D.

Utilisez du lait ou une boisson de soya enrichie pour préparer des œufs brouillés, des céréales chaudes, des quiches, des mets en casserole et des soupes.

La viande fournit des protéines et d'autres nutriments importants, mais vous n'en avez pas besoin de beaucoup pour répondre à vos besoins nutritionnels. Choisissez des coupes maigres, enlevez le gras et préparez les avec peu ou pas de matières grasses.

Faites l'essai de substituts de viande comme des haricots secs, des lentilles et du tofu - ils sont riches en protéines et en fibres, et faibles en lipides.

Mangez au moins deux portions de poisson par semaine. Choisissez l'omble chevalier, le hareng, le maquereau, le saumon, la sardine ou la truite (Santé Canada présente les consignes de consommation à l'égard du mercure afin de limiter la consommation du mercure pour certains types de poisson. Consultez le site Web de Santé Canada pour plus d'information.).

Pour de plus amples renseignements, voir le site Web du Guide alimentaire canadien à www.santecanada.gc.ca/guidealimentaire. ☺

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.

Pierre Normand
Président
T.D.L.



La Maison Funéraire
Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net

Autobus
L.S.B.C. inc.

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslsbc@videotron.ca



Adieu, je reste! au Théâtre Beaumont-St-Michel



Mireille Fournier vous invite à vous joindre à elle pour la soirée théâtre au Théâtre Beaumont-St-Michel pour une représentation de la pièce: Adieu, je reste!

Sous la mise en scène de Michel Poirier, Danielle Proulx (Gigi), Linda Sorgini (Barbara), Normand Lévesque (Jean-Charles) et André Lacoste (Gildas) évolueront dans cette folle comédie.

L'histoire

Gigi sera engagée par son amant pour tuer la femme de ce dernier. Lorsque Gigi arrivera dans l'appartement de Barbara, elle se retrouvera nez à nez avec cette femme en détresse qu'elle n'osera assassiner et préférera lui venir en aide. Les deux femmes découvriront peu à peu bien des choses qu'elles ignoraient de cet homme dont elles croyaient toutes les deux être aimées sincèrement.

Réservez votre place pour cette sortie au théâtre le jeudi 27 juin en contactant le plus tôt Mireille Fournier au 418-259-7526. ☎



Linda Sorgini (Barbara) et Danielle Proulx (Gigi) passeront l'été avec nous au Théâtre Beaumont-St-Michel.

UNIQUE ET NOUVEAU
VOTRE BALCON
sur le fleuve!

La plage vous offre

- À 20 MINUTES DE LÉVIS
- À 10 MINUTES DE MONTMAGNY
- AUTOROUTE 20 SORTIE 364
- WiFi

- Forfaits resto-dodo
- Croisières
- Golf
- Théâtre
- Détente
- Terrasse "chauffée" sur le fleuve
- Salle de réception / réunion
- Salle à manger :
- Copieux déjeuners, menu midi, table d'hôte

La Plage
Restauration • Hébergement • Réception

195, Blais Est, Berthier-sur-Mer
418.259.7514 • 1.866.559.7514 www.laplage.ca

Guilde des représentants des ventes
Volkswagen Canada

Jacques Dumont Rinfret Volkswagen
5355, boul. Rive-Sud
Lévis, QC G6V 4Z3
418-833-2133
418-833-6658
jacquesvw@qc.aira.com

Cercle de fermières de Saint-François

Les fermières fêtent la Saint-Valentin

La prochaine réunion des fermières aura lieu le mardi 12 février à 13 h 30 au local habituel. Au programme :

- ♥ Fête de la Saint-Valentin;
- ♥ Lecture et adoption des comptes-rendus des comités;
- ♥ Dégustation de fruits et fromages apportés par les fermières;
- ♥ Punch;
- ♥ Travaux au choix en lien avec la Saint-Valentin.



Les Fermières félicitent une de leurs membres, Mme Myrienne Patoine, qui a donné naissance le 27 décembre 2012 à Roxanna, fille de Guillaume Paré. Félicitations aux parents et grands-parents!

Source: Cercle de fermières



Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

873, Rang Nord
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 4B0

T 418 248-1422
F 418 248-7074
ggbsamson@globetrotter.net

www.ggbsamson.com

GARAGE SAMSON



à un poil près

Tonte et toilettage

Bientôt service de
garderie animalière

POUR CHATS ET CHIENS
TOUTES RACES
ET
TOUTES GROSSEURS



SUR RENDEZ-VOUS
418 259-2732
cell.: **418 508-9449**

253, CHEMIN ST-FRANÇOIS EST • ST-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

FERME HORTICOLE

Lajoie



Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles



330, boul. St-Vallier
Saint-Vallier (Qc) G0R 4J0
Tél.: 418-884-3124

JEAN-FRANÇOIS LAJOIE
www.fermehorticolelajoie.com



**Forage J. & R.
Cloutier inc.**

R. B. Q.: 2314-4926-84

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

Tél.: 418 259-7490 • Cell.: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: cloujoc@globetrotter.net

Monyvill enr.

R.B.Q.: 8343-3219-14

Yvon Montminy, propriétaire

Excavation • Terrassement
Service de Pelle & Multi Terrain
Marteau hydraulique
Installations Septiques
Séchoir à bois • Bois de rénovation
Compost Certifié



Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 Fax: 418 259-3035
462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

À vos prières ! Sont retournés vers le Père...

Mme Antoinette Émond Pageau décédée à l'âge de 93 ans à l'Hôpital de Montmagny le 21 décembre 2012. Elle était l'épouse de feu Monsieur Hilaire Pageau et la mère de Jeannine Pageau Boulet toujours domiciliée en cette paroisse. Le service religieux a été célébré le samedi 29 décembre 2012 en l'église de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial.



Mme Pierrette Proulx Roy décédée le 25 décembre 2012 à l'Hôpital de Montmagny à l'âge de 78 ans et 4 mois. Elle était l'épouse de feu Monsieur Roch Roy et la mère de Ginette Roy (Michel Boulet) et Guy Roy. Le service religieux a été célébré le lundi 31 décembre 2012 en l'église de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial.



M. Yvon Pellerin décédé le 27 décembre 2012 à l'hôpital de Montmagny à l'âge de 82 ans. Il était l'époux de madame Marcelle Blais et père de Mario (Lynne Picard), Marc (Sylvie Boulianne), Serge (Josée Caron), Nathalie (Éric Caron). Le service religieux a été célébré le samedi 5 janvier 2013 en l'église de Berthier-sur-Mer, son lieu de résidence. Les cendres seront déposées ultérieurement au cimetière de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.



M. Irénée Garant décédé le 14 janvier 2013 à l'Hôtel Dieu de Lévis à l'âge de 90 ans et 9 mois. Il demeurait à Lévis et précédemment à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Il était l'époux de madame Rose Morin et le père de Suzanne, Alain, Mario (Té Vuong), Clémence (Louis Têtu), Gilbert (Anne Gaudreau) et Brigitte (Mireille Montminy). Le service religieux a été célébré le samedi 19 janvier 2013 en l'église de Saint-François, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial. ☉



Vous êtes les bienvenus

Menus du jour
Commandes pour emporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704



Bière froide
Café
Essence

Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6 h à 23 h

Devenez acteur du futur plan stratégique agroalimentaire régional

La Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches invite les entrepreneurs et les décideurs de tous les paliers et toute autre personne ayant un intérêt pour le secteur agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches à une journée de conférences et ateliers destinés à jeter les bases du futur plan stratégique agroalimentaire régional.

Votre présence est importante, nous voulons connaître

votre opinion. La journée aura lieu le mercredi 28 février de 9h30 à 16h au Centre récréatif de Saint-Henri. Le coût d'inscription est de 40\$ par personne, repas et cocktail inclus. Pour information et inscription: Josée Boutin, TACA, au 418-837-9008 poste 234. Le formulaire d'inscription est disponible en ligne: www.taca.qc.ca/files/Inscription_PDAR_28fevrier2013.pdf

Tourisme rural: du rêve à la réalité



Photo: Sylvain Mageau -- Tourisme Québec

Formation pratique destinée à des personnes qui font du tourisme rural (producteurs agricoles pour agrotourisme ou

vente à la vente, artisans, petits transformateurs, traiteurs, gîtes, tables

gourmandes, etc.) ou à des personnes qui ont un projet et désirent le réaliser. Elle convient au démarrage d'une nouvelle activité touristique en tourisme rural ou à l'amélioration de celle-ci.

La formation est offerte en ligne par le Cégep Beauce-Appalaches et débute le 4 février.

Pour information et inscription : 1 800 893-5111.

Source: *Infolettre*, 25 janvier 2013
TACA



François Lapointe
Député
Comté de Montmagny-L'Islet
Kamouraska-Rivière-du-Loup

114, avenue de la Gare
Montmagny (QC) G5V 2T3
418-248-1211
Francois.Lapointe@parl.gc.ca

Lucie Lachance
NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE

88, chemin des Prairies Ouest
St-François-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 3A0

Téléphone : 418 259-1300
Télec. : 418 259-2101
Llachance@notarius.net

Rénovation à faire ?

**GHISLAIN
VÉZINA**

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Industriel - Commercial - Résidentiel

Magasin de matériel électrique
418 234-1360
3, du Bassin Sud, Montmagny • RBQ: 8310-7359-06

Un maîtres électriciens
garanti son travail.

GARAGES SERVICES

Mario Tech Inc

MARIO THÉBERGE
propriétaire

2, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec)
G5V 3A1
418 248-1800

Spécialité VOLKS
Mécanique générale



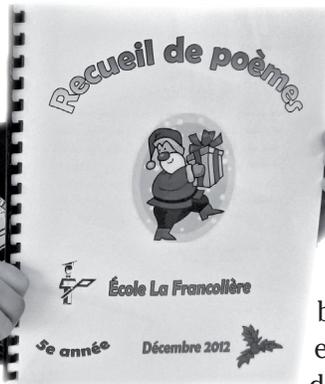
Des poèmes à domicile

Les élèves de 5^e année de l'école La Francolière ont participé à un projet dans le cadre d'un concours qué-



bécois en entrepreneuriat, volet étudiant. Le jeudi 20 décembre 2012, ils sont allés visiter des personnes habitant à la résidence de madame Brigitte Gagnon pour aller leur présenter leurs créations de poèmes de Noël et leur chanter deux chansons de Noël. Ils sont arrivés avec tout le matériel, CD de musique, chapeaux de Noël, recueils de poèmes et un élève était costumé en Père Noël. Les membres du personnel de la résidence étaient heureux de nous accueillir.

Tous les élèves se sont engagés dans la concrétisation de ce projet en participant activement aux décisions et à la réalisation des différentes tâches que ce soit d'abord par leur initiative d'aller rencontrer ces adultes que par la suite dans la démarche d'écriture des poèmes, de correction, d'assemblage, de préparation à la présentation et la visite



elle-même. Plusieurs valeurs furent développées tout au long du projet. Les élèves ont fait preuve de créativité du début à la fin. De plus, ils se sont engagés concrètement en prenant leurs responsabilités et en les assumant jusqu'au bout tout en étant persévérants et confiant qu'ils étaient capables de réussir. Ils ont aussi fait preuve de solidarité, d'entraide et d'esprit d'équipe afin d'arriver à un produit final harmonieux. Bravo, chers élèves de votre belle réussite, je suis fière de vous! ☺

Source : Valérie Savoie, enseignante




AFL
Groupe Financier
UN CHOIX DE CONFIANCE

COURTIER EN ASSURANCES DE DOMMAGES
DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES

CONSEILLERS EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Andrée-Anne Vézina
Caroline Lévesque
Pierre Paré
Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE

Bertrand Bélanger
Réal Fontaine
Frédéric Picard

234, boulevard Taché Est
Montmagny (Qc) G5V 1C2
Tél.: **418-248-3358** • Sans frais: 1 800 607-7781
Téloc.: 418-248-4744

LES FONDATIONS

B.A.F.

9191-4333 Québec Inc.

Bruno Forgues, propriétaire

Tél.: **418-259-2709**
Téloc.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0



Cueillette de bouteilles

Plus de 1500\$ amassés

Nous vous écrivons ces quelques lignes pour vous dire que la première cueillette de bouteilles 2013 qui a eu lieu le samedi 12 janvier fut un succès. Nous avons ramassé plus de 1500\$. C'est vraiment formidable!

Merci à tous ceux qui ont participé à faire de cette cueillette une réussite. Merci à vous citoyens de nous avoir donné autant de bouteilles et de cannettes. Un merci spécial au responsable du Dépanneur L'Arrêt Stop, monsieur Giasson d'avoir accepté encore une fois de recevoir autant de bouteilles ainsi qu'aux pompiers d'avoir prêté temporairement un espace d'entreposage. 30 000 contenants, ça prend de la place! On vous donne rendez-vous après Pâques pour notre deuxième cueillette. ☺



Source: Les élèves de 4^e et 5^e année, Valérie Savoie et Maggie Simard

Entrevue avec madame Élane

par Lydia Laliberté, Raphaël Lamonde et Joëlle Gagnon

Ce mois-ci, nous avons interrogé madame Élane Nicole. Cette dernière est native de Lévis et elle y habite. Elle remplace Julie Rousseau qui est en congé de maternité depuis 5 mois. Élane a été éducatrice spécialisée avec des enfants en déficience intellectuelle. Elle a aussi été enseignante en classe-ressource et elle a travaillé en orthopédagogie. Elle a fait jusqu'à maintenant six écoles.



À notre école, elle est orthopédagogue. Elle rencontre les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage. Elle a toujours aimé aider les

autres pour les voir réussir. Pour accomplir son travail, Élane fait plusieurs tâches afin de prévenir les difficultés chez les élèves. Elle doit faire du dépistage pour découvrir les besoins des jeunes. Elle doit également leur donner des trucs pour les aider à surmonter leurs difficultés. Élane aide aussi les enseignants.

Pour faire ce travail, ça prend un diplôme d'étude collégiale et un baccalauréat en enseignement, en adaptation scolaire et sociale et en orthopédagogie. Ce qu'elle trouve difficile dans son travail, c'est qu'elle n'a pas assez de temps pour accompagner les élèves qui ont des besoins. Elle adore travailler avec les enfants et elle apprécie le travail d'équipe. Elle aurait de la difficulté à rester seule à son bureau. Elle aime l'action et la vie, c'est ce qu'elle apprécie en travaillant dans une école.

Elle a quatre enfants, une fille et trois garçons de 12, 10, 7 et 2 ans. Ses moments libres sont très occupés. Elle suit les pratiques de hockey et les cours de karaté de ses enfants. Elle aime lire et les jeux de cartes. Merci pour tout ce que tu accomplis dans notre école cette année. ☺

PAPETERIE COMMERCIALE • ENVELOPPE • CHÈQUE • DÉPLIANT • BROCHURE • POCLETTE
IMPRESSION NUMÉRIQUE • AFFICHE GRAND FORMAT • BANNIÈRE JUSQU'À 150'

Le service et la qualité
au meilleur prix

IRS
IMPRESSION RIVE-SUD

418 248-6965



Le bonheur se cache...

Le bonheur se cache bien souvent là où nous nous y attendons le moins. Arrêtons de le chercher inutilement dans l'argent, dans le succès en affaires ou dans tous ces nombreux besoins fictifs que nous avons dessinés dans notre tête. Le bonheur ne s'achète pas, car il n'a pas de prix. Le bonheur ne s'attrape pas, car ce n'est pas une maladie contagieuse. Le bonheur ne se copie pas, car il n'en existe aucun modèle. Le bonheur ne s'apporte pas comme un sac de provisions, car il ne se touche pas. Et pourtant! Il est là, tout près de nous, à se languir de nous voir enfin ouvrir la porte de notre coeur: le seul endroit où il accepte volontiers d'entrer. N'attendons pas qu'il frappe trois fois; ouvrons! Quand nous l'accueillerons à bras ouverts, il se saura apprivoisé, désiré, et il sera convaincu que nous lui aurons fait la meilleure place qui soit. Et ne soyons pas étonnés qu'il décide d'y rester!

Jean Gendron

Sudoku

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | | | 6 | 5 | 3 | | | |
| 7 | | | | 2 | | 9 | 3 | 8 |
| 1 | | | 7 | | 9 | | | |
| | | 1 | 9 | | 5 | | 8 | |
| 9 | 5 | | | | | | 2 | 4 |
| | 8 | | 2 | | 1 | 6 | | |
| | | | 4 | | 6 | | | 2 |
| 6 | 3 | 4 | | 1 | | | | 7 |
| | | | 3 | 7 | 8 | | | 6 |

Facile

Sudoku

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 2 | 5 | 9 | 3 | 6 | 4 | 8 | 1 |
| 3 | 6 | 8 | 1 | 4 | 7 | 5 | 9 | 2 |
| 1 | 4 | 9 | 2 | 5 | 8 | 6 | 3 | 7 |
| 5 | 9 | 7 | 4 | 6 | 1 | 8 | 2 | 3 |
| 2 | 1 | 6 | 8 | 7 | 3 | 9 | 5 | 4 |
| 4 | 8 | 3 | 5 | 9 | 2 | 7 | 1 | 6 |
| 8 | 3 | 4 | 7 | 1 | 9 | 2 | 6 | 5 |
| 9 | 7 | 1 | 6 | 2 | 5 | 3 | 4 | 8 |
| 6 | 5 | 2 | 3 | 8 | 4 | 1 | 7 | 9 |

SOLUTION_JANV 13

Weed Man®
ENTRETIEN DE PELOUSES

715, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
Tél. : 418 248-7970
Sans frais : 1 800 463-4877

ESTIMATION GRATUITE

EMBALLAGES
LM
PACKAGING

Emballages de protection spécialisés
Produits de carton ondulé
Petites et grandes quantités

WWW.EMBALLAGESLM.COM

25, rue de l'Étang
Saint-François, Québec
Canada, G0R 3A0

T • 1 866 259-7710
F • 1 866 259-0909
service@emballageslm.com

MS²
contrôle inc.

Jean Morin

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service D'urgence 24 heures

171,4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6

Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

Courriel: ms2controlemont@globetrotter.net

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

2013 février

Au fil des jours

| dimanche | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi | samedi | |
|----------|----------------------------|---|----------------------------|--|---|--|---|
| | | SAINT-VALENTIN | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 Réunion du conseil | 5 Réunion du Comité d'embellissement 19h | 6 | 7 | 8 Bac bleu | 9 | |
| 10 | 11 | 12 Réunion des Fermières 13 h 30 | 13 Tombée du journal | 14 FADOQ Saint-François Dîner de la Saint-Valentin Arrêt-Stop 11 h | 15 | 16 | |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 Bac bleu | 23 SOUPER SPAGHETTI COMITÉ TIRE DE TRACTEUR ET DE PICK-UP 18 H 30 À 20 H Centre des loisirs | |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | Dernier vendredi du mois collecte des monstres | | |
| | |  | | Soyez prudents! | | | |

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 14 janvier 2013, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, Maire, messieurs Fernand Bélanger, Jonathan Gendron, Rénald Roy, Auguste Boulet, Frédéric Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Fernand Bélanger
 APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean
 ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2012 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2013 TENUE LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 2012

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 décembre 2012 ainsi que celui de la séance spéciale portant sur l'adoption du budget 2013 tenue le lundi 10 décembre 2012 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par Auguste Boulet
 APPUYÉ par monsieur Rénald Roy
 ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 décembre 2012 ainsi que celui de

la séance spéciale portant sur l'adoption du budget 2013 tenue le lundi 10 décembre 2012 soient acceptés tels que déposés.

LISTE DES REVENUS DE DÉCEMBRE 2012

| | |
|---|----------------------|
| Badminton | 219,24 |
| Bar | 3 423,51 |
| Centre Gym-Santé, remb. factures + salaire Jérôme Boucher | 20 464,92 |
| Fax | 3,48 |
| Gouvernement du Québec : | |
| Contrat de déneigement route 228 | 6 669,00 |
| Subvention amélioration réseau routier (ch. St-Frs Est)..... | 30 000,00 |
| Subvention SAB Côte-du-Sud, baseball mineur | 500,00 37 169,00 |
| Journal l'Écho, frais de poste..... | 149,33 |
| Location de salle | 150,00 |
| Loyer | 1 370,00 |
| Maison des Jeunes..... | 76,67 |
| MRC Montmagny, compensation collecte sélective..... | 6 931,35 |
| Municipalité St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud; | |
| Incendie opération St-Pierre | 22 704,66 |
| Administration 1,5% incendie | 916,99 |
| Service de la dette St-Pierre – camion..... | 8 402,21 |
| Intérêts usine d'eau potable | 10 579,18 |
| Capital honoraires eau | 4 092,00 |
| Intérêts honoraires eau..... | 2 152,85 |
| Opération eau potable | 40 136,17 |
| Administration eau potable..... | 602,04 |
| Immobilisation usine d'eau | 11 505,73 101 091,83 |
| Permis | 265,00 |
| Recyc-Québec, Compensation collecte sélective années 2010 et 2011 | 13 855,45 |
| SAAQ, remb. immatriculation camion Mack | 155,00 |
| Tire de tracteurs | 532,45 |
| TOTAL :..... | 185 857,23 |

**PRÉSENTATION DE LA SUITE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2012 AUX ÉLUS,
TEL QU'ENTENDU À LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU QUE des comptes à payer de décembre 2012 ont été payés avant qu'ils soient présentés aux élus;

ATTENDU QUE le directeur général avait obtenu l'autorisation du Conseil par voie de résolution (No 226-2012) avant de procéder ainsi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jonathan Gendron

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal reconnaît avoir bien pris connaissance des comptes qui ont été payés en décembre 2012 et qu'aucun de ceux-ci ne soulève de commentaires particuliers.

| | | |
|---|------------|------------|
| AGAT Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées..... | 267,89 | |
| Alex Coulombe ltée, liqueur..... | 712,05 | |
| Aliments Trigone Inc., panier cadeau bénévole..... | 30,00 | |
| Aquatech, services professionnels eau potable et eaux usées..... | 10 394,22 | |
| Areo-Feu, inscription sur bunker Service incendie..... | 144,66 | |
| Arrêt Stop, essence Service incendie..... | 39,68 | |
| Ass. professionnelle outillage municipal, cotisation 2013..... | 105,00 | |
| Bell, Iphone Pierre et Émilie..... | 147,22 | |
| Bouchard Express, transport colis..... | 11,80 | |
| Boucherie Richard Morin, lunch séance de travail pour le budget..... | 30,40 | |
| Breton Métal, tubes et angle – garage..... | 189,20 | |
| Bureautique Côte Sud : | | |
| Contrat entretien photocopieur..... | 228,73 | |
| Nappe de papier + coupes de vin..... | 44,91 | 273,64 |
| Camions Freightliner Québec : | | |
| Achat camion Freightliner..... | 220 213,91 | |
| Pièces et main-d'œuvre camion pompier..... | 778,28 | 220 992,19 |
| Canadian Tire, pièce Garage..... | | 45,98 |
| Comairco, matériel usine d'eau potable..... | | 329,12 |
| Corriveau entrepreneur électricien, réparation Loisirs..... | | 203,21 |
| Dépanneur Ultra, essence voirie + fournitures Bar..... | 1 286,88 | |
| Distribution Praxair, location de bouteilles d'oxygène – service incendie..... | 778,16 | |
| Distribution Steve Blais, transport colis garage..... | | 91,98 |
| Émilie Lacasse, remb. factures épicerie (local des Jeunes, bar)..... | | 195,36 |
| Extincteurs Montmagny, vérification et recharge d'extincteurs..... | | 846,22 |
| Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny, 2 cartes pour souper bénéfice..... | | 160,00 |
| FQM, envoi Dicom divers, eau potable et eaux usées..... | | 162,80 |
| Hydro-Québec, service : | | |
| Surpresseur St-Pierre..... | 156,23 | |
| Ass. Morigeau..... | 263,64 | |
| Parc Olivier Tremblay..... | 55,87 | |
| Loisirs..... | 1 262,64 | |
| Pavillon Bédard..... | 82,39 | |
| M. Paroisse..... | 622,79 | |
| Ass. eaux village..... | 2 351,23 | |
| 2° Rue Est..... | 57,95 | |
| Presbytère..... | 147,85 | |
| Concierge..... | 122,77 | |
| Éclairage public..... | 705,83 | |
| Usine d'eau potable..... | 5 462,48 | 11 291,67 |
| IC Zones : | | |
| 2° et dernier versement site Web..... | 2 012,06 | |
| Option collecte d'adresses courriel..... | 215,58 | 2 227,64 |
| Impression Credo, enveloppes fenêtre avec logo..... | | 583,24 |
| Impression Rive Sud, coroplaste Tire de tracteur..... | | 146,02 |
| Infospark, achat ordinateur + support technique + projet garage et caserne incendie..... | 3 977,75 | |
| Jean-Alain Lemieux, hon. Prof. perception de taxes..... | | 77,61 |
| Jocelyne Noël, entretien bureau décembre..... | | 90,00 |
| John Meunier, filtres, etc... usine d'eau potable..... | | 66,35 |
| L'Écho St-François, publicité décembre 2012..... | | 660,00 |
| La Coop Riv. Sud, matériel divers : | | |
| Voirie garage..... | 159,89 | |
| Usine d'eau potable..... | 139,04 | |
| M. Paroisse..... | 100,05 | |
| Voirie..... | 25,28 | |
| Gym-Santé..... | 1 675,55 | 2 099,81 |

| | | |
|---|-----------|-----------|
| La Coop Rivière du Sud, matériel divers : | | |
| Abri pour le sel | 1 178,31 | |
| Voirie (garage) | 172,29 | |
| Aqueduc | 46,87 | |
| Loisirs | 32,15 | |
| Service incendie | 175,31 | |
| M. Paroisse | 4,92 | |
| Embellissement (sapins) | 86,30 | |
| Ponceau | 228,75 | 1 924,90 |
| Lapointe Auto, pièces Dodge Caravan Service incendie | | 324,81 |
| Lemieux Nolet, honoraires intérimaires audit états financiers | | 2 644,43 |
| Les Chaînes de traction Québec Ltée, chaînes pour camion Freightliner | | 899,32 |
| Les Concassés du Cap : | | |
| Collecte décembre 2012 | 4 341,14 | |
| Transport conteneurs garage | 642,99 | 4 984,13 |
| Les Équipements Pierre-Paul Beaulieu, achat souffleur à neige | | 60 936,75 |
| Macpek, batterie pépîne | | 213,74 |
| Martin Mercier Inc. : | | |
| Décompte progressif no 5 (ch. St-Frs Est) | 48 109,85 | |
| Paiement final retenue 5% - travaux ch. St-Frs Est | 47 949,87 | 96 059,72 |
| Ministre des Finances : | | |
| Permis de réunion | 123,00 | |
| Infraction Loisirs | 494,00 | |
| Renouvellement permis de boisson Loisirs | 614,75 | 1 231,75 |
| Monyvill enr., location pelle 2 hres à 75\$/hre | | 172,46 |
| MRC de Montmagny : | | |
| Formation pompiers | 600,00 | |
| Tonnage novembre 2012 | 907,43 | 1 507,43 |
| MS ² Contrôle : | | |
| Vérifier clignotants écoliers | 223,10 | |
| Matériel divers Gym-santé | 1 803,32 | 2 026,42 |
| Novicom 2000 Inc., mobile pour camion Freightliner | | 437,59 |
| Pépinière St-Nicolas enr., arbres – comité d’embellissement (Loisirs) | | 3 679,20 |
| Philiass Blais & Fils, ramassage de la neige 3 300 m ³ à 1,00\$ | | 3 794,18 |
| Philippe Gosselin : | | |
| 1500 litres à .9260 huile à chauffage M. Paroisse | 1 597,00 | |
| 2 178,10 litres à .9260 huile à chauffage Loisirs | 2 295,92 | |
| 141,5 litres à .9240 huile à chauffage Garage | 150,33 | |
| 4 016,30 litres à 1,1555 Diesel | 5 329,69 | |
| 1 135,8 litres à 1,1215 Diesel | 1 464,55 | 10 837,49 |
| Pièces d’Autos GGM, pièces équipements | | 182,80 |
| Postes Canada : | | |
| Envoi journal l’Écho | 103,45 | |
| Envoi journal l’Écho (ext.) | 52,67 | 156,12 |
| Praxair, 2993 m ³ à .305 – oxygène usine d’eau potable + location réservoir | | 1 876,65 |
| Produits sanitaires Unique, 1837 litres de chlore à .45 + nettoyeur toilette | | 969,01 |
| Propane GRG : | | |
| 2 035,80 litres à .4340 - propane caserne incendie | 972,83 | |
| 771,6 litres à 0,4090 propane caserne incendie | 362,84 | 1 335,67 |
| Québec Linge, location nettoyage salopettes | | 114,69 |
| Régie de gestion matières résiduelles Mauricie, enfouissement novembre 12 | | 4 041,24 |
| Réjean Pellerin, remb. facture d’essence pour la souffleuse | | 15,01 |
| René Samson Inc., réparation à l’usine d’eau potable | | 282,56 |
| Richard Nicole, achat de 2 cuisinières | | 287,44 |
| Roche Ltée, groupe-conseil, hon. prof. surveillance de chantier – travaux chemin St-François Est | | 16 250,56 |
| SAQ, alcool | | 863,30 |
| Services d’Équipements G.D. Inc., achat d’équipements de déneigement allant sur tracteur Fendt 936 | | 38 430,39 |
| Supérieur Propane, location bouteilles | | 9,20 |
| Telus, service: | | |
| Bureau | 266,19 | |
| Usine d’eau potable | 372,36 | 638,55 |
| Tourisme Chaudière-Appalaches, adhésion 2013 | | 298,94 |
| Transport adapté Vieux quai, transport adapté | | 508,84 |
| Unibéton, 124,46 t.m. sable et sel à 20,40\$/t.m. | | 2 919,23 |
| Vidéotron,, service : | | |
| Surpresseur St-Pierre | 33,75 | |

| | | |
|---|----------|-------------------|
| Garage..... | 100,97 | |
| Bureau municipal..... | 141,83 | |
| Usine d'eau potable..... | 102,58 | |
| Loisirs..... | 124,75 | 503,88 |
| Ville de Montmagny, remplissage bouteille (service incendie)..... | | 14,38 |
| Visa, forfait, Vidéotron..... | | 224,63 |
| Wurth, pièces équipement garage..... | | 78,69 |
| Yves Laflamme, remb. facture : | | |
| Clés..... | 6,63 | |
| Immatriculations motoneige et camion Freightliner 2012..... | 1 973,75 | 1 980,38 |
| TOTAL :..... | | 522 314,23 |

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
 APPUYÉ par Fernand Bélanger
 ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

| | |
|---|------------------|
| ADMQ, formation « Négocier les contrats municipaux + Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches »..... | 310,43 |
| Bell, iPhones Émilie & Pierre..... | 153,51 |
| Postes Canada, envoi journal l'Écho (ext.)..... | 57,08 |
| SOCAN, déclaration 4e trimestre 2012..... | 68,03 |
| Vidéotron, service : | |
| Garage..... | 100,32 |
| Surpresseur St-Pierre..... | 33,75 |
| Bureau municipal..... | 138,84 |
| Usine d'eau potable..... | 104,19 |
| Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2012..... | 6 283,25 |
| Revenu Canada, remise de décembre 2012..... | 2 558,66 |
| CARRA, remise de décembre 2012..... | 233,36 |
| Fabrique St-François, loyer janvier 2013..... | 350,00 |
| CIB, soutien technique, mise à jour pour l'année 2013..... | 3 322,78 |
| Groupe Pages Jaunes, inscription..... | 92,62 |
| Les Concassés du Cap, collecte janvier..... | 4 341,14 |
| Les Contrôles Laurentide, pièces usine d'eau potable..... | 270,05 |
| Pagenet, téléavertisseurs..... | 79,39 |
| Romatec, pompe..... | 857,85 |
| Socan, droits d'auteurs..... | 97,72 |
| Société de sauvetage, frais d'affiliation 2013..... | 100,03 |
| TOTAL :..... | 19 553,00 |

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur Régnald Roy
 APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la Loi, ce qui suit :

RÈGLEMENT N° 235-2013

**Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières
 ainsi que les tarifs des services pour l'année 2013**

Avis de motion: 3 décembre 2012
 Adoption 14 janvier 2013
 Publication 18 janvier 2013

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013 a été déposé le 10 décembre 2012 et a été adopté le même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du lundi 3 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2013 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

1. Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète: Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-douze sous (0,92\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013 et prélevée pour l'année fiscale 2013 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale, les services de la Sûreté du Québec et autres.
2. Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la Municipalité.
3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dollars (100,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2013, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix-huit dollars et trente-neuf sous (98,39\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

½ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

| DIMENSIONS | ÉQUIVALENT EN BACS VERTS | PRIX PAR BAC VERT | TOTAL |
|------------------|--------------------------|-------------------|----------|
| Container 1 v.c. | 2 | 98,39 | 196,78 |
| Container 2 v.c. | 4 | 98,39 | 393,56 |
| Container 3 v.c. | 6 | 98,39 | 590,34 |
| Container 4 v.c. | 8 | 98,39 | 787,12 |
| Container 5 v.c. | 10 | 98,39 | 983,90 |
| Container 6 v.c. | 12 | 98,39 | 1 180,68 |
| Container 7 v.c. | 14 | 98,39 | 1 377,46 |
| Container 8 v.c. | 16 | 98,39 | 1 574,24 |

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-deux dollars et cinq sous (52,05\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:

- A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
- B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
- C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
- D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
- E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.

Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

½ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

| DIMENSIONS | ÉQUIVALENT EN BACS BLEUS | PRIX PAR BAC BLEU | TOTAL |
|------------------|--------------------------|-------------------|--------|
| Container 1 v.c. | 2 | 52,05 | 104,10 |
| Container 2 v.c. | 4 | 52,05 | 208,20 |
| Container 3 v.c. | 6 | 52,05 | 312,30 |
| Container 4 v.c. | 8 | 52,05 | 416,40 |
| Container 5 v.c. | 10 | 52,05 | 520,50 |
| Container 6 v.c. | 12 | 52,05 | 624,60 |
| Container 7 v.c. | 14 | 52,05 | 728,70 |
| Container 8 v.c. | 16 | 52,05 | 832,80 |

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
7. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
- C) Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.
- | | |
|--|----------|
| Laiterie de ferme | 28,90 |
| Spécial aux champs pour bovins | 37,50 |
| Garage privé | 84,70 |
| Bureau, garage privé, commerce léger | 209,60 |
| Résidence et commerce, institution bancaire | 371,40 |
| Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M | 635,30 |
| Industrie Garant inc. | 8 499,10 |
| Produits Métalliques Roy inc. | 3 745,45 |
- Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
8. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.

- D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes (0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et sept millièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
9. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013 et prélevée pour l'année fiscale 2013 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2013 et prélevée pour l'année fiscale 2013 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
10. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.
- | | |
|------------------|---|
| Bâtiment | Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées. |
| Résidence isolée | Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2). |

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que définit ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de quatre-vingt-six dollars (86\$) pour une occupation permanente et de quarante-trois dollars (43,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

11. Travaux d'entretien exécutés dans le cours d'eau Aimé-Blais (voir règlement no 234-2012).

ARTICLE II

1. Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1er avril, 1er mai, 1er juin, 1er août, 1er septembre et 1er octobre de l'année en cours.
2. Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2013

Le garde-feu municipal est celui qui émet des permis pour ceux qui désirent faire des feux à ciel ouvert. Il est très important d'obtenir un permis car en cas de propagation, vous êtes couvert. À défaut de vous être procuré un permis, vous ne l'êtes pas. Donc, s'il vous plaît, procurez-vous un permis et n'appellez pas à la dernière minute. Un coup de fil 24 heures avant l'événement vous assure de rejoindre le garde-feu.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Jean

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Jacques Théberge par intérim à titre de garde-feu municipal pour 2013.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

En 2012, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2013.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE ET DE SES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Par l'entrée en vigueur le 1er janvier 2006 de la Loi sur les compétences municipales, les dispositions du Code municipal concernant les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires ont été abrogés. Elles ont été remplacées par la section IV de la Loi sur les compétences municipales concernant les «clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découverts».

Chaque municipalité locale doit désigner une personne pour régler les mécontentes visées à cette section de la Loi.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jonathan Gendron

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal désigne monsieur Vincent Rioux pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;

QUE la rémunération et les frais admissibles de monsieur Vincent Rioux sont les suivants:

- Ouverture du dossier: 50\$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.): 45\$/heure
- Déboursés divers (frais pour services professionnels – avocats, agronomes, ingénieurs, etc. – transmission de documents, etc.): selon les coûts réels
- Frais de déplacement: 0,45\$/km

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CHEF-POMPIER

Le mandat de 1 an du chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, vient à terme le 6 février 2013.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord pour reconduire le mandat du chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, pour une autre année?

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chef-pompier de monsieur Jacques Théberge vient à terme le 6 février 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud reconduit pour un autre terme de un (1) an le mandat de monsieur Jacques Théberge à titre de chef-pompier de la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Le Conseil municipal désigne en 2013, comme maire suppléant:

Monsieur Frédéric Jean

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de nommer le conseiller monsieur Frédéric Jean comme maire suppléant pour l'année 2013.

REPLAÇANT DU MAIRE À LA TABLE DES MAIRES À LA MRC DE MONTMAGNY

Le Conseil municipal désigne en 2013, comme remplaçant du Maire à la table des Maires à la MRC de Montmagny:

Monsieur Frédéric Jean

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jonathan Gendron

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne le conseiller monsieur Frédéric Jean pour remplacer monsieur le Maire à la table des Maires de la MRC de Montmagny lorsque ce dernier sera absent.

PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (À TITRE INFORMATIF)

En 2012, les redevances régulières sont redistribuées à 20%, soit plus de 10M\$, au prorata de la population et à 80%, soit près de 42M\$, selon la performance des municipalités quant à l'élimination des matières résiduelles résidentielles.

En 2011, les redevances régulières étaient distribuées à 40% au prorata de la population et à 60% selon la performance des municipalités quant à l'élimination des matières résiduelles résidentielles.

Comme on peut le constater, le ministère va être plus généreux envers les municipalités qui vont produire moins de déchets d'où l'importance de recycler davantage.

En chiffres, ça représente ceci :

| | 2012 | 2011 |
|---|-----------------|-----------------|
| Part de la subvention liée à la population | (20%)5 483,67\$ | (40%)7 883,17\$ |
| Part de la subvention liée à la performance | (80%)6 853,88\$ | (60%)5 825,66\$ |
| | 12 337,55\$ | 13 708,83\$ |

La Municipalité peut nettement améliorer sa performance et le tableau suivant le démontre :



| Saint-François | Groupe de | Ensemble du même taille | Québec |
|--|-----------|-----------------------------------|--------|
| Élimination moyenne (kg/pers./année) | 395 | 358 | 310 |
| Subvention moyenne par habitant liée à la performance | 4,38\$ | 4,87\$ | 5,27\$ |
| Saint-François produit 395 kg/pers./année x 1,566 habitants = 618 570 kg/année | | | |
| 618 570 kg/année | = | 618,57 tonnes métriques/année | |
| Le groupe de même taille | = | (-) 560,63 tonnes métriques/année | |
| | | <u>57,94 t.m.</u> | |

Saint-François produit 57,94 t.m./année de déchets de plus que le groupe de même taille qu'elle.

Si on diminue la production de nos déchets, la Municipalité est gagnante sur deux tableaux :

- Le Gouvernement augmente sa subvention sur les redevances
ET
- Il en coûte moins cher recycler (52,50\$/t.m.) qu'enfouir (106,75\$/t.m.) en 2013

PRIX DES TERRAINS EN 2013

Les terrains résidentiels de la Municipalité se vendaient au prix de trois dollars et cinquante sous (3,50\$) du pied carré en 2012.

Pour 2013, la Municipalité décide de les vendre au prix de 3,50\$ du pied carré.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jonathan Gendron

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de vendre ses terrains résidentiels à 3,50\$ du pied carré en 2013.

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE (À TITRE INFORMATIF)

Phase 1 (1^{re}-2^e et 5^e Rue Est)

- Il y a 17 terrains
- Il y en a 8 de vendus officiellement
- Il y en a 3 de retenus
- Donc, il y en a officiellement encore 9 à vendre
- Évidemment, si les 3 retenus se concrétisent, il en restera 6 à vendre.

Phase 2 (3^e et 4^e Rue Est)

- Il va y avoir 12 terrains à vendre lorsque les rues seront faites.

REMPLACEMENT D'UN AUTOMATE ET D'UNE INTERFACE

L'automate avec l'interface au poste des eaux usées à Morigeau n'est plus précis dans ses lectures de données. Il est souvent en panne et je crois qu'il est venu le temps de penser à le remplacer.

Des soumissions sur invitation ont été demandées et voici le résultat :

Automatisation JRT Inc.

(installation comprise + 1 an de garantie)..... 3 900\$

Sigma automatisation Inc.

(installation non comprise + 1 an de garantie)..... 1 800\$

75\$/heure (entre 3 et 4 heures pour mise en route)

MS² Contrôle

(changement d'automate + installation comprise)..... 4 800\$

Est-ce que la Municipalité est d'accord pour remplacer l'automate au poste des eaux usées à Morigeau et si oui, quelle est la soumission retenue?

CONSIDÉRANT QUE l'automate au poste d'assainissement des eaux usées à Morigeau n'est vraiment plus précis dans ses lectures de données;

CONSIDÉRANT QUE l'automate du poste à Morigeau date de 1999, donc a presque 14 ans d'âge;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies par l'automate sont colligées sur un rapport qui est trans-

mis au MAMROT d'où l'importance qu'il soit le plus juste possible;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été demandées afin de savoir combien il en coûterait pour un équipement neuf;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de se procurer un équipement neuf et de retenir la soumission de « Sigma automatisation Inc. » au prix de mille huit cents dollars (1 800\$) taxes en sus avec une interface de 5,7 pouces;

QUE le délai de livraison ne dépasse pas quatre (4) semaines à partir de maintenant.

PAIEMENT FINAL DE LA RETENUE DE 5%

Concernant le dossier du chemin St-François Est, l'entrepreneur Martin Mercier Inc. a transmis à la Municipalité le cautionnement d'entretien et la quittance confirmant le paiement des fournisseurs et des sous-traitants.

Par conséquent, l'entrepreneur Martin Mercier Inc. réclame le paiement final correspondant à la retenue de 5% au montant de quarante-sept mille neuf cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-sept sous (47 949,87\$) taxes incluses.

Est-ce que le Conseil municipal autorise le directeur à payer la retenue de 5%?

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Martin Mercier Inc. a transmis à la Municipalité le cautionnement d'entretien et la quittance confirmant le paiement des fournisseurs et des sous-traitants dans le dossier de la réfection du chemin St-François Est;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de payer la retenue finale de 5% correspondant à un montant de quarante-sept mille neuf cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-sept sous (47 949,87\$) taxes incluses à l'entrepreneur Martin Mercier Inc. pour les travaux réalisés sur un tronçon du chemin St-François Est.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DES ÉLUS AU SEIN DU C.A. DES HABITATIONS PATRIMONIALES DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD POUR 2013

Au sein du conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif « Les Habitations patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud », il y a un siège qui est alloué à un représentant qui est désigné par la Municipalité.

En 2012, ce siège était occupé par le conseiller monsieur Jean-Yves Gosselin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Jean-Yves Gosselin pour la représenter au sein du Conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif « Les Habitations patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud »;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

QUE la personne désignée par la Municipalité le soit pour un mandat d'une durée de deux (2) ans.

FINANCEMENT PERMANENT POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NO 229-2012 ET NO 234-2012 (À TITRE INFORMATIF)

Le règlement d'emprunt No 229-2012 est de l'ordre de 950,000\$ sur 20 ans et concerne les travaux qui ont été faits sur le chemin St-François Est.

Le règlement d'emprunt No 232-2012 est de l'ordre de 350 000\$ sur 10 ans et concerne les achats d'équipements suivants :

- Camion Diesel de type 10 roues tout équipé pour le déneigement
- Achat d'un souffleur de type industriel allant sur un tracteur
- Achat d'équipement de neige pouvant aller sur un tracteur

La Municipalité n'ayant pas les argents nécessaires dans son budget d'opération doit nécessairement emprunter pour acquérir ces biens.

La première démarche qui a été faite a été d'aller sur emprunt temporaire afin de payer les fournisseurs lors de l'arrivée de leurs factures.

Maintenant que c'est fait, il faut aller sur financement permanent. Voici la procédure :

- 1- Contacter le ministère des Finances qui va s'occuper du processus de la préparation des soumissions

auprès de différentes institutions financières afin d'obtenir le plus bas taux d'intérêt possible.

2- Détermination d'une date d'ouverture des soumissions.

3- Acceptation par résolution de la Municipalité du meilleur taux proposé.

Le directeur a contacté le service des finances et la date libre la plus rapprochée était le lundi 11 mars 2013. Donc, ça signifie que la Municipalité va ajourner sa séance régulière du lundi 4 mars au lundi 11 mars 2013 justement pour pouvoir adopter la soumission du plus bas taux d'emprunt proposé par l'institution financière qui aura participé à l'appel d'offres lancé par le ministère des Finances.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne a vu souffler un tracteur bleu articulé sur le chemin Montée Morigeau. Qui était-ce? Personne autour de la table des élus ne savait qui c'était. Le directeur va faire une enquête pour tenter de trouver qui c'était.
- Combien a coûté la fabrication du petit entrepôt pour le sable et le sel situé entre le garage municipal et la caserne incendie?
- Il y a eu une remarque faite sur le déblaiement des trottoirs dans le village.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à 20 h 25.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Les petites annonces de L'Écho

Cours d'anglais

• Conversation anglaise • Récupération, amélioration scolaire
• Niveau commercial. Plusieurs années d'expérience dans l'enseignement. Louise Bourque: 418-259-3062. ☎



Lalimec
USINAGE
SOUDURE



Alain Laliberté
Tél. : 418 884-3407
Téléc. : 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca



358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

Soutenez votre journal communautaire

Bienvenue à tous les membres qui supporteront leur journal communautaire en cette année du 20^e anniversaire. Merci de votre encouragement. Coût 5\$ membre individuel; 25\$ membre organisme.



Membre organisme

N'oubliez pas de renouveler

Club de pétanque
Soc. de cons. du patrimoine
Cercle de fermières (N)
Garde paroissiale (N)
Bibliothèque du Rocher (N)

Membre individuel

Gaëtan Gendron
Mireille Fournier
Hélène Garant
Jean-Guy April
Louis-Marie Garant
Nicole Morin
Réjean Pellerin
Mario Marcoux
Jocelyne Noël
Micheline Théberge
Jean-Guy Saint-Pierre
Fernand Bélanger
Monique Campagna
Benoît Laflamme
Linda Guimont
Normand Lesieur
Colette Boutin
Monique Lalliberté
Marie Laflamme
Marie-Louis Lamontagne
Denise Lamontagne
Raynald Laflamme
Camille Laliberté
Huguette B. Paré
Jacques Théberge

Ernest Lachance
Denis Blais
Jean Rousseau
Pierre Cauffopé
Christiane Bombardier
Jacques Boulet
Lucille Kiroauac
Lorraine Lamonde
Léo Picard
Simone T. Picard
Nicole L. Couture
Rosaire Couture
Blanche P. Bonneau
Gabriel Picard
Jean-Marc Gosselin
Nicole Rémillard
Jean Gendron
Louisette Pellerin
Michel Lamonde
Rose-Anne Laliberté (N)
Jean-Yves Gosselin (N)
Valérie Savoie (N)
Daniel Roy (N)
Patricia Leblanc (N)
Bernard Morin (N)
Yves Laflamme, dg (N)
Lise Blais (N)
Pauline Lamonde (N)
Lauréat Rousseau (N)
France St-Hilaire (N)
Simon Morin (N)
(N): Nouveau membre ☎

PROXISanté
mon dossier en ligne



Nouveau
service!

- > Effectuez vos demandes de renouvellement en ligne.
- > Planifiez la cueillette de vos médicaments.
- > Réduisez votre temps d'attente en pharmacie.
- > Consultez votre dossier ProxiSanté.

Rendez-vous à votre pharmacie pour activer votre dossier ProxiSanté dès maintenant!

PHARMACIE

Vincent Lamonde Boulet inc.

542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud, Québec
418 259-7728

Membre affilié à **Proxim**



CHRONIQUE FINANCIÈRE



ÉPARGNER C'EST BIEN, INVESTIR C'EST MIEUX

ÉTAPE 1

Prenez les précautions nécessaires

ÉTAPE 2

Définissez vos objectifs de placement

ÉTAPE 3

Déterminez votre profil d'investisseur

ÉTAPE 4

Informez-vous sur les types de placements

ÉTAPE 5

Choisissez les placements qui vous conviennent

CONSEILS !

- Le site de l'Autorité des marchés financiers contient une multitude de renseignements utiles pour tout consommateur de produits et services financiers. N'hésitez pas à vous y référer : www.lautorite.qc.ca.
- Il pourrait être avantageux pour vous de recourir au levier financier. Cette pratique qui consiste à emprunter pour investir pourrait d'ailleurs être utilisée pour cotiser à votre REER. Pensez à en parler à votre planificateur financier*.

* Planificateur financier et représentant en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.

Vous avez des projets à long terme? Épargner, c'est bien, mais investir, c'est mieux. En effet, bien que les placements puissent comporter des risques, ils vous rapporteront souvent plus que vos épargnes. Vous ne savez toutefois pas par où commencer?

Avant de prendre des décisions hâtives, vous devez entreprendre une démarche d'investissement en 5 étapes.

1. PRENEZ LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES

Un planificateur financier, un courtier ou un représentant vous offre ses services? Rappelez-vous que les entreprises ou les personnes qui donnent des conseils financiers ou vendent des produits financiers doivent être dûment inscrites au registre tenu par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Soyez bien informé

Toute émission de titres financiers est accompagnée d'un prospectus. Lorsque vous achetez des actions ou des obligations, vous devriez demander ce document qui donne des renseignements essentiels sur l'émetteur et sur les risques du titre : antécédents et activités de la société, états financiers vérifiés, stratégie de croissance, etc.

Placement approuvé par l'AMF : méfiance

Soyez sur vos gardes si on vous dit qu'un placement a été « approuvé » par l'AMF. L'AMF émet un visa après avoir vérifié que le prospectus d'un émetteur de titres financiers est exact et complet, mais ne se prononce jamais sur la qualité d'un placement.

2. DÉFINISSEZ VOS OBJECTIFS DE PLACEMENT

Peut-être désirez-vous économiser en vue d'un voyage dans 2 ans, prévoir le coût des études de vos enfants ou préparer la retraite que vous prévoyez prendre d'ici 10 à 15 ans? Quel que soit votre projet, il n'existe pas de recette universelle. Votre stratégie de placement doit tenir compte de vos objectifs, mais aussi d'où vous en êtes dans votre vie.

3. DÉTERMINEZ VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Êtes-vous prudent ou ambitieux? C'est une question cruciale à vous poser avant de choisir des placements. Déterminer votre profil d'investisseur, c'est vous

interroger sur votre tolérance au risque. En règle générale, plus le rendement d'un placement est élevé, plus le risque est élevé. À vous de déterminer si une baisse potentielle de la valeur de votre portefeuille vous ferait perdre le sommeil ou non.

Les facteurs qui influencent le degré de tolérance au risque

L'horizon de placement. Il correspond au temps que vous vous êtes fixé pour atteindre vos objectifs. Ainsi, si votre horizon de placement est éloigné, vous pourrez vous permettre de prendre plus de risques.

Les besoins en liquidité. Il s'agit de votre besoin plus ou moins grand de pouvoir convertir rapidement vos placements en argent comptant.

4. INFORMEZ-VOUS SUR LES TYPES DE PLACEMENTS

Une multitude de placements sont à votre disposition :

- L'épargne à terme
- Les placements garantis liés aux marchés
- Les obligations
- Les actions
- Les fonds de placement
- Les placements pour investisseurs aguerris

Faites le tour de la question en planifiant une rencontre avec un expert de la Caisse.

5. CHOISISSEZ LES PLACEMENTS QUI VOUS CONVIENT

En matière de placement, la règle d'or est la diversification. Vous pouvez, par exemple, investir dans divers secteurs et diversifier les échéances de vos placements à terme (1 an, 2 ans, 5 ans, etc.). La répartition de vos placements dépend aussi de votre horizon de placement. Plus votre horizon est rapproché, plus vous aurez des titres garantissant la sécurité de votre capital.

En terminant, n'oubliez pas que le planificateur financier* de votre Caisse Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer a été dûment formé pour vous aider à y voir plus clair et pour vous proposer un plan d'action structuré qui vous permettra d'atteindre vos objectifs financiers.

Centre de services de Berthier-sur-Mer
418 259-7795

Centre de services de Saint-François
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-Pierre-du-Sud
418 248-1927



Desjardins
Caisse de la Rivière du Sud
et Berthier-sur-Mer